



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 24891

Texte de la question

M. Fabrice Verdier interroge Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme au sujet de la mise en place du CICE. Le CICE concerne les entreprises, quel que soit leur statut juridique et leur mode d'imposition. Or les travailleurs indépendants de l'artisanat et du commerce de proximité et notamment ceux travaillant seuls ou en couple sont écartés du dispositif. De surcroît, ils vont prochainement subir l'augmentation des taux de TVA et se plaignent également de la concurrence déloyale du régime des auto-entrepreneurs. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour que soit prise en compte la situation spécifique de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Verdier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24891

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4309